



Mission pour  
l'Interdisciplinarité

## APPEL A PROJETS PEPS 2016

### Réseau National des MSH

#### **Contextes et objectifs :**

La Mission pour l'interdisciplinarité (MI) et l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS lancent en partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique "Réseau National des Maisons des Sciences Humaines" (GIS RNMSH) un appel à projets interdisciplinaires destiné au soutien d'actions de recherche interdisciplinaires portées par les MSH et associant des équipes SHS et hors SHS.

Dans une période où l'on sollicite fortement l'implication des chercheur--es et les approches SHS dans le traitement des défis sociétaux, l'InSHS souhaite soutenir les chercheur-e-s et EC de ses unités en sciences humaines et sociales ayant la capacité et la motivation de s'impliquer dans des projets interdisciplinaires. Le potentiel est important (unités CNRS, EA, autres unités) et encore peu visible. Les chercheur-e- et EC en SHS hésitent encore à répondre aux appels de la MI (PEPS en réseau, défis) malgré une volonté clairement affichée de les impliquer.

Pour ces raisons la MI et l'InSHS ont lancé en 2014, et re-lancent pour 2016, un appel de type PEPS en partenariat avec le réseau MSH. Les MSH comptent parmi les lieux de l'interdisciplinarité, traditionnellement intra-SHS, mais aussi depuis quelques années au sens fort de l'interdisciplinarité qui est destiné à s'y développer dans le cadre de la politique de site du CNRS.

Les Maisons des Sciences Humaines et Sociales sont propres à renforcer la dynamique interdisciplinaire tant par la couverture géographique et disciplinaire du réseau, le dynamisme de leur personnel support, et leur rôle structurant sur les sites. Elles pourront avancer vers un élargissement de leur rôle d'incubation de l'interdisciplinarité de site en recourant si nécessaire aux plates-formes technologiques qui leur garantissent une efficacité d'action et de résultat.

#### **Thématiques :**

L'appel 2016 est prioritairement ciblé sur quatre thématiques :

- Environnement et changement global (dans la dynamique COP21)
- Sécurité (sécurité humaine, sécurité des systèmes informatiques, réseaux sociaux, données et vie privée...)
- Synergie patrimoines virtuels, naturels et culturels
- Migrations

Toute proposition résolument interdisciplinaire, à risque, touchant d'autres thématiques pourra être examinée.

### **Calendrier, modalités d'éligibilité et de sélection des projets :**

- Lancement de l'AAP : début novembre 2015
- Clôture de l'AAP : 11 janvier 2016
- Evaluation des projets : début février 2016
- Démarrage des projets : courant mars 2016

Les projets devront être portés par une MSH et associer à importance égale des unités SHS et des unités d'autres disciplines scientifiques.

Les candidatures seront examinées par un comité scientifique piloté par le Directeur de l'institut SHS et composé de représentants de la MI, de DAS de l'InSHS et de représentants du réseau désignés par le directeur.

Les projets sélectionnés recevront un financement d'un an limité à un montant de 10.000 €, sans renouvellement possible. La demande budgétaire ne peut concerner que des dépenses de fonctionnement et d'équipement. Aucun CDD, salaires doctorants, post doctorants ne pourront être financés sur les crédits alloués en 2016. A titre exceptionnel, une gratification de stage (sur une base de 3 à 6 mois) par projet pourra être accordée aux seules structures CNRS (UMR, UPR etc.). Aucune dérogation ne sera acceptée. Cette demande de stage devra être explicitement motivée. La convention de stage sera établie par la délégation régionale sur les crédits correspondants notifiés.

A l'issue des projets en mars 2017, un rapport scientifique et financier devra être envoyé par le porteur du projet à l'attention des responsables scientifiques de cette action et de la Mission pour l'interdisciplinarité ([mi.contact@cnrs-dir.fr](mailto:mi.contact@cnrs-dir.fr)).

Le formulaire de candidature est disponible à l'URL :

<http://www.cnrs.fr/mi/spip.php?article827>

**Le formulaire complété (qui ne doit pas dépasser 5 pages) sera obligatoirement déposé par le porteur du projet sur l'application SIGAP : <https://sigap.cnrs.fr/sigap/web/connexion.php>**

**Date limite de dépôt des projets : le 11 janvier 2016 à minuit.**

Des informations peuvent être obtenues auprès de :

Philippe VENDRIX ([vendrix@univ-tours.fr](mailto:vendrix@univ-tours.fr))

Sandra LAUGIER ([Sandra.LAUGIER@cnrs-dir.fr](mailto:Sandra.LAUGIER@cnrs-dir.fr))

et de la Mission pour l'interdisciplinarité ([mi.contact@cnrs.fr](mailto:mi.contact@cnrs.fr)).